

Cayenne, le 22 mars 2017

Situation des établissements de santé et évolution de l'offre de soins en Guyane

Des mesures exceptionnelles sont mises en œuvre en Guyane pour garantir, pérenniser et renforcer la qualité du système de santé, dans un contexte de nécessaire modernisation de l'offre sanitaire concernant les trois établissements de santé suivants :

- S'agissant du Centre Hospitalier de l'Ouest Guyanais (CHOG), le dossier de construction du nouvel hôpital a été à nouveau examiné par le comité de la performance et de la modernisation de l'offre de soins hospitalier (COPERMO) le 28 février 2017 qui a acté un renforcement de l'accompagnement de l'Etat par l'attribution d'une aide exceptionnelle supplémentaire à hauteur de 25 millions d'euros, dont 15 millions d'euros seront déjà versés dès 2017 et 10 millions d'euros en 2018. Cette nouvelle aide permettra non seulement de garantir un retour à l'équilibre financier de l'établissement, mais également de compléter le plan financier de l'opération.
- Concernant le centre Hospitalier de Cayenne, le COPERMO doit examiner le 28 mars prochain les perspectives de retour à l'équilibre financier de l'établissement, analyser son plan d'actions et étudier ses besoins futurs en matière d'investissement. L'aide qui pourra être accordée à l'issue de cette séance devrait ainsi permettre un retour progressif à une situation stabilisée, notamment concernant le règlement des fournisseurs.
- S'agissant du Centre Médico-chirurgical de Kourou (CMCK), les négociations engagées entre la Croix Rouge Française et le groupe Rainbow Santé pour la reprise de l'établissement, ont été suspendues. Une concertation est lancée avec l'ensemble des parties prenantes, sous l'égide de l'Etat, afin d'examiner toutes les pistes envisageables pour garantir la continuité de l'offre de soins proposée par le CMCK.